« FISCA GESTION »

APPRENDRE A PARLER « COUT » ET NON PLUS « PRIX » D'UNE MANIERE SIMPLE ET EFFICACE

Programme détaillé

- 1 Pourquoi maîtriser les fondamentaux de la fiscalité immobilière ?
- 2 Comment les retraduire en langage client?
- 3 Comment fonctionne la fiscalité des particuliers ?
- Les bases du fonctionnement de l'I.R., de la CSG-CRDS,
- · Les revenus fonciers
- Les plus-values immobilières
- L'ISI
- Les principes des régimes de défiscalisation en vigueur
- Savoir remplir une déclaration de revenus fonciers
- Le cas de la SCI
- Remise d'une grille de lecture directe, très pratique, de l'impact fiscal
- 4 Exercices pratiques sur la fiscalité : simulations clients dans différents cas de figures les plus couramment rencontrés dans l'exercice de votre métier
- 5 Apprendre à parler « coût » et non plus « prix » d'un service.
- 6 Utilisation en « situation client » : jeux de rôles sur des situations concrètes.
- Inciter à réaliser des travaux pour améliorer le parc locatif et diminuer la vacance
- Savoir expliquer les avantages d'un réajustement à la baisse des loyers
- Expliquer aux clients bailleurs qu'immobilier ne rime pas avec immobilisme
- Faire du développement en permanence et en particulier lors de la période de déclaration fiscale
- 7 Synthèse, plan d'action et évaluation de la formation

Les modalités de participation

- **✓** DUREE: 14 heures
- ✓ PRESENTIEL : 2 session de 7h
- ✓ DISTENCIEL: 4 session de 3h30
- **✓** DATES : nous consulter
- ✓ DELAIS : accès à la formation après proposition, 2 mois maximum
- ✓ INDICATEUR DE RESULTAT : Satisfaction client 2023 : 98% Taux d'abandon : 0%
- ✓ HORAIRES:
 9h00-12h30 ou 13h30-17h





Multiscore TGS est inscrit dans le catalogue de référencement des organismes financeurs de la formation (Le Datadock) et certifié Qualiopi

Si l'une de ces bonnes raisons vous concerne... (ObjectifS de la formation)

- Parler « coût » et non plus « prix » des prestations.
- Lutter efficacement contre la PAP.
- Inciter les bailleurs à réaliser des travaux
- Faire accepter des baisses de loyer
- Eviter que les clients connaissent la fiscalité mieux que les professionnels qui les gèrent
- Etre plus crédible pour les bailleurs.
- justifier d'honoraires élevés grâce à un niveau de conseils
- Inciter les bailleurs à revaloriser et à étoffer leur patrimoine
- Eviter l'érosion des portefeuilles

... inscrivez-vous dès maintenant!

Tarification comprenant:

- La préparation de l'animation
- Les phases d'animation
- Les déplacements du consultant (si formation présentielle)
- Les aspects administratifs
- Les remises d'attestations individuelles loi Alur

Les participants (Public visé et prérequis)

Professionnel de la transaction immobilière exerçant déjà le métier sans niveau de diplôme exigé.

- Les chefs d'entreprises et Les dirigeants
- Les responsables de gestion locative
- Les gestionnaires
- Les comptables
- Les négociateurs location
- Les personnes chargées du développement.

Moyen pédagogique

Des exposés de l'animateur

Des mises en situation

Des échanges et travaux dirigés

Des exercices de maitrise des supports commerciaux et marketing de l'entreprise

Moyen d'évaluation

Une évaluation « à chaud » en fin de cycle de formation Un Quizz de validation des acquis

MULTISCORE TGS 118, avenue du général Michel Bizot 75012 PARIS

Tél: 01 53 46 96 21 e-mail: info@multiscoretgs.fr

www.multiscore

f: Multiscore Paris N° Organisme : 11754870675

Référents:

Pédagogique Philippe Fauré philippe.faure@multiscoretgs.fr

Administratif et handicap : Carole Garcia info@multiscoretgs.fr

Animation

Un consultant de MULTISCORE spécialisé dans l'activité gestion immobilière.

L'animation repose sur des cas rencontrés dans l'activité transaction, aussi bien par le consultant que par les participants.

Document remis

Support de formation

Formule à Distance

La formation à distance est effectuée via le logiciel ZOOM. L'ouverture d'un compte gratuit permet au participant d'accéder à la formation. Les liens de connexion à la formation sont communiqués au préalable aux participants.

A l'issue de la formation, une attestation de formation* éligible loi Alur vous sera délivrée

Nos formations incluent le quota d'heures concernant la déontologie, fixé par la loi Alur*

* L'obligation de formation continue instaurée par la **loi ALUR,** définie (décret du 18 février 2016, JO du 21/02/2016) un volume de formation obligatoire de 14 heures par an (ou 42 heures sur trois ans)